



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
15	14	15

Vote
À l'unanimité
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le 25/03/2026
ID : 027-212700363-20260320-BD11_2026-DE



L'an 2026, le vingt mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Bâlines s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maire AUFFRET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 mars 2026.

Présents : AUFFRET Max, AUFFRET Nathan, BOUCHERIE Aurore, CAPITAIN Anne-Laure, CARMAUX Vanessa, CHENEAU Jérémy, CHEVALIER Alexandra, DUPONT Laurence, PASQUIER Thomas, PICHOU Quentin, RAIMBOURG Isabelle, ROCHARD Bertrand, SPOTBEEN Josette, WYART Rémy

Excusé(s) : ROULAND Patrice (pouvoir à AUFFRET Max)

Absent(s) :

Invité(s) : LÉOMENT Sandrine (Secrétaire Générale de mairie)

Secrétaire de séance : DUPONT Laurence

BD11_2026 – DÉLIBÉRATION PROCÉDANT À LA DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AU COMITÉ SYNDICAL DE EAU DU PAYS DE VERNEUIL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL/BCLI/2023-28 en date du 18 décembre 2026 portant création du syndicat intercommunal Eau du Pays de Verneuil ;

Vu l'article 6-1 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du syndicat intercommunal Eau du Pays de Verneuil ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que par dérogation, prévue à l'article L. 5211-7, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations par un vote à bulletin secret ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder aux nominations par un vote à bulletin secret
- Désigne :

Délégués titulaires :

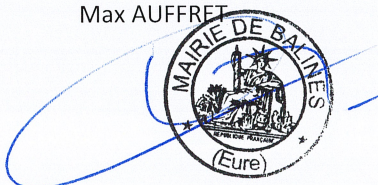
- Monsieur AUFFRET Max : 15 voix
- Monsieur ROULAND Patrice : 15 voix

Délégués suppléants :

- Monsieur PASQUIER Thomas : 15 voix
- Monsieur WYART Rémy : 15 voix

Pour copie conforme
Bâlines, le 20 mars 2026

Le Maire
Max AUFFRET



La Secrétaire de séance
Laurence DUPONT

